

# **Règlement de l'appel à candidatures Prix éducation aux Médias et à l'Information des Assises Internationales du Journalisme**

## **Article 1 :**

Dans le cadre de la 12e édition des Assises Internationales du journalisme qui se tiendra du 13 au 16 mars 2019 dans la ville de Tours, l'association Journalisme & Citoyenneté -organisatrice de l'événement susmentionné- souhaite récompenser des médias, éditeurs, journalistes et associations qui se sont démarqués, au cours de l'année, dans le domaine de l'éducation aux médias, à l'information et aux images, par une initiative originale et pertinente.

## **Article 2 :**

Sont concernés par ces prix, des initiatives lancées entre le 30 janvier 2018 et le 01 février 2019, répondant aux caractéristiques suivantes :

### **Prix médias**

Ce prix distinguera une initiative sur l'éducation aux médias et à l'information réalisée par un média francophone.

### **Prix école**

Ce prix distinguera une initiative sur l'éducation aux médias et à l'information en milieu scolaire ou universitaire.

### **Prix hors l'école**

Ce prix distinguera une initiative sur l'éducation aux médias et à l'information hors milieu scolaire.

### **Prix associatif**

Ce prix distinguera une initiative associative sur l'éducation aux médias et à l'information à destination d'un public francophone.

### **Prix Touraine – Région Centre-Val-de-Loire**

Ce prix distinguera une initiative sur l'éducation aux médias et à l'information dans la Région Tours Centre-Val-de-Loire.

## **Article 3 :**

Une première sélection sera effectuée par l'équipe de l'association Journalisme & Citoyenneté. Les prix seront ensuite attribués par un jury pluridisciplinaire composé de journalistes, d'enseignants et représentants d'associations.

## **Article 4 :**

Les prix seront remis au cours de la première journée de la 12e édition des Assises, soit le mercredi 13 mars 2019 lors d'une journée dédiée à l'éducation aux médias, à l'information et aux images.

### **Article 5 :**

Les candidatures sont à faire parvenir à l'association Journalisme & Citoyenneté avant le 01 février 2019 par mail à l'adresse suivante : [prixeeducation@journalisme.com](mailto:prixeeducation@journalisme.com)

### **Article 6 :**

Lors du dépôt d'une candidature, doivent figurer dans le courrier ou le mail : - Le nom de l'organisme, entreprise ou association à l'origine de l'initiative. - Le nom de l'initiative. - Un descriptif de l'initiative - Le nom et les coordonnées du référent de l'initiative à contacter. - Dossier de presse, éléments de communication, liens internet concernant l'initiative.

### **Article 7 :**

L'association Journalisme & Citoyenneté s'engage à communiquer sur les différentes initiatives retenues sur ses réseaux sociaux : facebook, twitter, Instagram et [journalisme.com](http://journalisme.com), ainsi que dans la version imprimée du programme des Assises du journalisme.